

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission
Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
Für Annahme des Entwurfes 32 Stimmen
(Einstimmigkeit)

4. Bundesbeschluss über die Genehmigung und die Umsetzung des bilateralen Abkommens zwischen der Schweiz und der EG über die Teilnahme der Schweiz an den Programmen Media plus und Media-Fortbildung**4. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord bilatéral entre la Suisse et la CE sur la participation de la Suisse aux programmes Media plus et Media-Formation et de la modification législative qui en découle**

Saudan Françoise (RL, GE), pour la commission: Je ferai un premier rappel historique: en juillet 1992, nous étions devenus le premier pays non communautaire à pouvoir participer comme membre à part entière au programme Media de la Communauté européenne d'alors. En décembre 1992, nous avons refusé l'accord sur l'EEE et nous avons été proprement exclus de la participation à ces programmes: ce premier rappel historique, simplement pour attirer votre attention – comme je l'ai déjà fait – sur les enjeux et les conséquences éventuelles des décisions que nous prendrons.

Deuxième rappel historique: vous vous souvenez des débats acharnés qui avaient eu lieu dans le cadre des négociations de l'OMC concernant le fameux Accord multilatéral sur l'investissement, où l'Europe avait été opposée aux Etats-Unis. C'est pour cela que je ne partage pas l'avis de notre collègue Carlo Schmid-Sutter, qui jugeait ces accords de peu d'importance, parce que la culture est en effet quelque chose d'essentiel. Les médias sont fondamentaux et nous sommes en présence d'un espace de 450 millions d'habitants, un espace à la fois multiculturel et multilinguistique, face à 294 millions d'Américains qui détiennent l'essentiel du marché du cinéma et des médias télévisuels.

Donc, il est important que nous puissions participer et que nous soutenions cet accord. Que vise-t-il? Il a deux objectifs: le premier est de nous faire participer au programme de promotion, de création, de diffusion, et le deuxième a trait à la formation des professionnels des médias.

J'aimerais insister aussi sur un point qui me semble important: on met toujours en avant les avantages que notre pays obtient par certains de ces accords, mais je trouve que l'accord sur les médias a une particularité, c'est qu'il nous permet de faire valoir notre propre expérience justement dans cet espace multiculturel et multilinguistique qu'est maintenant l'Union européenne. Nous sommes dans un pays où nous faisons chaque jour l'expérience de travailler dans quatre langues nationales. C'est important, parce que nous avons également quelque chose à apporter.

Je ne vous cache pas qu'il n'y a pas eu de débat d'entrée en matière en commission. L'accord a été approuvé à l'unanimité et je vous invite à en faire de même.

Calmy-Rey Micheline, conseillère fédérale: L'Europe a 450 millions d'habitants, les Etats-Unis en ont 294 millions. Or, 80 pour cent des films diffusés dans nos cinémas européens proviennent des Etats-Unis. Les films européens perdent leurs chances sur les marchés internationaux du fait de l'étroitesse de nos marchés intérieurs, et cela est en particulier valable pour la Suisse.

En 1991, l'Union européenne a mis sur pied le programme Media pour la promotion, la création et la distribution d'oeuvres audiovisuelles communautaires ainsi qu'un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne du cinéma. Ces programmes visent à renforcer la compétitivité de l'industrie cinématographique euro-

péenne et à stimuler la coopération entre les professionnels. Selon les termes de cet accord, la Suisse prend part à toutes les actions des deux programmes Media en tant que participante à part entière et les professionnels bénéficieront des mêmes mesures de soutien que ceux de l'Union européenne. Le programme Media améliore les chances des films suisses sur les marchés des Etats membres de l'Union européenne par une aide à la création, à la distribution, à la commercialisation des productions audiovisuelles suisses. Les possibilités pour la coproduction de films suisses avec les pays de l'Union européenne seront améliorées. Les professionnels de l'industrie cinématographique suisse pourront participer à droits égaux aux programmes de formation financés par Media-Formation.

Je crois qu'il n'est pas besoin d'argumenter plus pour vous encourager à accepter l'arrêté relatif à cet accord.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1–3

Antrag der Kommission
Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1–3

Proposition de la commission
Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
Für Annahme des Entwurfes 31 Stimmen
(Einstimmigkeit)

5. Bundesbeschluss über die Genehmigung des bilateralen Abkommens zwischen dem Schweizerischen Bundesrat und der Kommission der EG zur Vermeidung der Doppelbesteuerung von in der Schweiz ansässigen früheren EU-Beamten**5. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord bilatéral entre le Conseil fédéral et la Commission européenne de la CE en vue d'éviter la double imposition des anciens fonctionnaires de l'UE résidant en Suisse**

Saudan Françoise (RL, GE), pour la commission: Je serai encore plus brève dans mon rapport sur cet accord.

Comme vous le savez, nous avons conclu avec pratiquement tous les pays européens – à l'exception de Chypre et de Malte – des accords de double imposition. Mais nous n'en avions pas, et pour cause, avec l'Union européenne, étant donné que cette dernière n'a pas la capacité de prélever des impôts. Nous étions donc dans une situation qui avait pour conséquence qu'une cinquantaine de personnes étaient soumises à une double imposition. Cet accord vise à régler le cas de ces 50 personnes qui, en effet, pour tout ce qui touchait à leur retraite ou aux pensions versées par les différentes institutions européennes, subissaient une double imposition de la part du pays qui versait les retraites ou les prestations en question et, bien évidemment comme elles étaient établies en Suisse, de la part de la Suisse, puisque c'est le lieu de domicile qui est déterminant en matière fiscale.

Je vous rassure: ce sont les cantons romands qui sont touchés puisque quasiment la totalité de ces 50 personnes habite dans l'Arc lémanique, c'est-à-dire le canton de Genève, le canton de Vaud et celui du Valais.

Il est évident que cet accord ne touche pas que les retraités ou les pensionnés, il touche également les veuves et les orphelins, si malheureusement tel est le cas.

Là aussi, au sein de la commission, nous n'avons pas eu de grandes discussions. La question s'est posée de savoir com-

